



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 2 octobre 2009

DOSSIER DE PRESSE

BILAN DE SYNTHÈSE DE L'ACTION DES SERVICES SUITE AUX INONDATIONS DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2009

Pour rappel, la nature de l'événement météorologique dépasse les valeurs des pluies centennales connues à ce jour. Les services doivent rencontrer Météo France prochainement pour essayer de qualifier objectivement l'événement. Ainsi, selon Météo France, il est tombé dans la période de référence du vendredi 18 septembre 2009 à 04 h 00 au samedi 19 septembre à 04 h 00, 200 millimètres d'eau par mètre carré (mm/m²).

Les données fournies par Météo France font apparaître un cumul de pluies de 62 mm entre 14 h 00 et 15 h 00, 57 mm entre 15 h 00 et 16 h 00 puis 30 mm entre 16 h 00 et 17 h 00, soit plus de 170 mm en 3 h 00, c'est-à-dire l'équivalent d'un mois et demi voire 2 mois de pluie (la moyenne mensuelle s'établit depuis 1950 à 132 mm).

1. UNE ACTION EN PLUSIEURS ÉTAPES

L'action des services s'est déroulée en deux étapes majeures :

- La première le vendredi 18 septembre par la mise en place de la cellule de crise pour gérer la situation,
- La deuxième à compter du samedi 19 septembre pour recenser les sinistrés, évaluer les dommages et apporter l'aide nécessaire. Cette phase s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

1.1 Le vendredi 18 septembre

La cellule de crise a notamment géré et coordonné les actions suivantes :

- Les restrictions de la circulation,
- L'interruption des transports de la STAB,
- Le déclenchement des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) dans les établissements scolaires,
- L'aménagement de la salle Lauga en centre d'hébergement,
- L'envoi d'équipes des services techniques pour essayer de réduire les dommages,
- L'information régulière des administrés par un relais médiatique,
- L'envoi d'équipes sur le terrain pour évaluer les dégâts.

Il convient de souligner que les pompiers ont assuré les missions d'assistance et de secours à personnes.

La Croix Rouge est venue pour apporter son soutien logistique sur le terrain et dans la salle Lauga.

1.2 À partir du samedi 19 septembre

Le recensement des personnes sinistrées a été réalisé par la cellule de crise afin de recevoir et d'enregistrer en Mairie les doléances, les déclarations au titre de la catastrophe naturelle et les demandes d'aides.

Préalablement, la Mairie a réalisé une communication pour inviter les gens à se présenter.

À ce titre, deux situations principales ont été retenues, l'une pour enregistrer les déclarations de sinistres, l'autre pour enregistrer les demandes de relogement.

Dans ce dernier cas, chaque demande a fait l'objet d'une instruction particulière et d'une enquête sur le terrain effectuées par une équipe d'agents administratifs (Hygiène et Sécurité, Police Municipale, Vie sociale) afin d'évaluer l'ampleur du sinistre et le niveau d'habitabilité du logement.

Cette cellule d'action a fonctionné toute la semaine. Elle a également recherché des solutions de relogement. À ce titre, au-delà de multiples réunions de travail, deux réunions plénières se sont déroulées mardi 22/09 puis mercredi 23/09 en présence du PACT, de l'OPHLM, des syndicats FONCIA BOLLING et MANOIR DE FRANCE afin de pouvoir mettre en adéquation les demandes des sinistrés avec le parc immobilier disponible.

Dès lundi soir 21/09, plus de cent enquêtes de terrain avaient été effectuées.

Durant la semaine, les services se sont déplacés régulièrement sur le terrain en présence des élus pour rencontrer les personnes sinistrées dans les différents quartiers, celles qui s'étaient manifestées auprès de la Mairie et d'autres qui ont été invitées à le faire.

Des communiqués de presse ont été diffusés par la Mairie ainsi que des informations à destination du public pour les renseigner et les aider dans les démarches à suivre.

Les services techniques de la Ville ont acheminé des bennes dans les quartiers sinistrés pour enlever le matériel détruit. Ils ont organisé des rotations pour retirer régulièrement les objets déposés sur les trottoirs. Le nettoyage des quartiers sinistrés a été renforcé.

En interne, une réunion de bilan a été réalisée afin d'identifier les difficultés qui auraient pu être rencontrées pendant la crise et dès lors, rechercher des voies d'amélioration possibles.

2. LES ZONES CONCERNÉES PAR L'INONDATION

Différentes zones ont été concernées par cette inondation et ont fait l'objet de reconnaissance par les services. Ainsi :

Quartier de Saint Esprit :

- Rue Daniel Argote,
- Rue du Brigadier Muscar,
- Petite rue de l'Estée
- Les rues situées perpendiculairement à la rue Daniel Argote jusqu'à la rue du Brigadier Muscar,

Quartier Saint Frédéric :

- Rue Sergent Duhau,
- Impasse Rigaud,
- Avenue de l'Adour,
- Avenue du Maréchal Juin,
- Avenue des Prés,
- Chemin de Hayet,
- Allée de Gibéléou,
- Rue Gleize,

Quartier Saint-Étienne :

- Rue des Mimosas

3. POPULATION SINISTRÉE : CHIFFRES CLÉS AU 2 OCTOBRE 2009

À la date de mise à jour du présent bilan, 292 personnes ont fait une déclaration en Mairie au titre de la catastrophe naturelle. Parmi celles-ci, on note :

- 157 déclarations pour des locaux d'habitation,
- 24 pour des locaux professionnels,
- 40 pour des véhicules,
- 33 pour du mobilier matériel divers,
- 38 sont des déclarations non renseignées sur la nature du sinistre.

Par ailleurs, 107 foyers ont demandé un relogement.

Comme expliqué précédemment, chaque demande a engendré une enquête de terrain pour évaluer le niveau d'habitabilité du logement inondé.

- 55 demandes ont été retenues pour lesquelles une ou plusieurs propositions de relogement ont été formulées,
- 19 concernent des relogements dans le parc public, 17 concernent des relogements dans le parc privé,
- 2 ont été orientées vers un hébergement dans des structures municipales pour personnes âgées,
- 5 restent en attente d'une solution,
- Les autres personnes ayant formulé une demande ont soit réintégré leur logement, soit choisi une solution temporaire grâce à la solidarité familiale, amicale ou de voisinage,

Enfin, il convient de rappeler que suite à la demande immédiate de la Ville de Bayonne, l'événement météorologique devrait être classé comme catastrophe naturelle ce qui permettra l'indemnisation des victimes.

4. ÉTAT DES LIEUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SINISTRÉS

61 bâtiments communaux ont été également sinistrés.

On note les cas particuliers de :

- Parking tour-de-Sault, inondé par 30 cm d'eau,
- Musée Bonnat, infiltrations par toiture avec des dégâts importants,

- École primaire Jean-Pierre Brana avec des infiltrations importantes et un sous-sol inondé ayant entraîné la mise hors circuit de la chaufferie et du tableau électrique,
- Les gymnases Jean-Fontan 1 et 2 inondés avec destruction des tapis de sol,
- Le Trinquet et le tennis couvert de la ZUP avec des infiltrations multiples,
- Les écoles des Arènes, de Jules-Ferry très abimées par des infiltrations d'eau dans toutes les classes,
- Les autres établissements ont subi des infiltrations ou des inondations mineures.

L'ensemble des écoles a pu fonctionner normalement le lundi suite aux travaux réalisés par le service du patrimoine le samedi 19/09.

L'action des élus et des services se poursuit à la fois à la Mairie et sur le terrain.

5. SOLIDARITÉ

Afin de venir en aide aux sinistrés des inondations du 18 septembre dernier, un local du C.C.A.S. situé au 16 quai de Lesseps récolte des biens (électroménager, meubles, linge...) du lundi au vendredi 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Rens. : 05 59 46 60 14.

5.1 Donateurs

> Pour les personnes désirant faire un don matériel :

Le service d'aide sociale de la Ville a enregistré les demandes des sinistrés.

Avant tout dépôt, appeler au préalable le 05 59 46 60 14 afin de s'assurer que les biens proposés répondent aux besoins répertoriés.

> Pour les personnes désirant faire un don d'argent :

Les chèques sont à adresser au centre Communal d'Action Sociale.

Libellé du chèque : C.C.A.S. Trésor Public

L'intégralité de l'argent récolté est réinvestie dans le dispositif d'aide aux sinistrés mis en place par la Ville.

C.C.A.S.

30, place des Gascons (quartier Sainte-Croix)

Du lundi au vendredi 8 h 30-12 h 00 et de 13 h 30-17 h 00

Tél. : 05 59 50 67 50

5.2 Sinistrés

Les personnes ayant déjà communiqué leurs besoins au service de la Ville en charge des sinistrés, sont contactées par le personnel communal qui leur remet alors les biens (mobilier, électroménager, linge...) en sa possession.

Pour les personnes n'ayant pas encore fait cette démarche, appeler le 05 59 46 60 14.